

Contexte : Lorsqu'on découvre des dindons malades ou blessés, le personnel formé de la ferme doit décider s'il faut isoler ou euthanasier les oiseaux. On entend par euthanasie l'abattage sans cruauté qui se produit avec un minimum de souffrance, de peur et de détresse et le personnel de la ferme qui est chargé de cette tâche doit avoir reçu la formation voulue et être compétent. Lorsqu'il opte pour l'euthanasie, le personnel formé de la ferme doit prendre en compte plusieurs facteurs, notamment le fait que l'oiseau souffre ou non, les options de traitement, la possibilité d'une guérison, la maladie et le fait que l'oiseau puisse être envoyé à l'usine de transformation. On peut avoir des considérations différentes pour les dindons de reproduction pour qui l'utilisation de l'infirmerie est plus fréquente. Lorsqu'on choisit une méthode d'euthanasie, il est important de prendre en compte la taille et le poids des oiseaux, la contention nécessaire et l'accès à l'équipement. Le taux de mortalité et d'oiseaux réformés du troupeau est un indicateur très important de l'état de santé du troupeau. Le suivi des oiseaux réformés et des raisons des réformes peuvent aider à identifier d'éventuels problèmes de bâtiment ou de gestion.

Objectif : Faire en sorte que les oiseaux malades et blessés soient traités sans cruauté et qu'on s'occupe rapidement de tous les oiseaux morts et réformés de la façon voulue, et s'assurer que tout le personnel de la ferme chargé de l'euthanasie est formé comme il se doit.

Responsables : Gérant de ferme
Personnel de la ferme

Mesures de contrôle

Maladies et mortalité dans le troupeau :

- On contrôle le nombre quotidien d'oiseaux morts et d'oiseaux réformés, et on les inscrit séparément; élimine sans tarder de façon appropriée.
- Toute augmentation inhabituelle et inexplicquée de la mortalité doit être approfondie en consultation avec un vétérinaire et notée.

Contrôle des dossiers :

- ✓ On inscrit chaque jour le nombre des oiseaux morts et des oiseaux réformés.
- ✓ On garde dans le dossier tous les documents relatifs à la santé du troupeau (ordonnances, documents où sont notées les consultations vétérinaires, etc.).

Irrégularités et correctifs

Si les documents voulus n'ont pas été gardés dans le dossier, le gérant de la ferme corrige la situation, inscrit la date et les mesures prises, et garde le document dans le dossier.

Traitement des oiseaux malades et blessés :

- Les dindons malades et ceux qui souffrent de blessures (lorsqu'ils boitent, p. ex.) sont isolés, traités immédiatement ou euthanasiés.
- Il faut remédier rapidement aux blessures qui se reproduisent dans le troupeau (réparations effectuées sans délai, pas de contenants profonds dans la dindonnière, etc.).
- On contrôle les oiseaux isolés à l'infirmerie au moins deux fois par jour et on les réévalue pour voir s'ils sont rétablis.
- Les oiseaux qui, de l'avis du personnel formé de la ferme, n'ont aucune chance de guérir, doivent être euthanasiés de façon acceptable.

Contrôle visuel :

- ✓ Tous les dindons qui ont été isolés doivent pouvoir atteindre l'eau et les aliments.

Irrégularités et correctifs

Si le gérant de la ferme estime que les dindons malades ne sont pas traités comme il se doit, il prend les mesures correctives voulues et inscrit dans le dossier les mesures particulières prises et leur date.

Mesures de contrôle

Euthanasie :

- Le personnel agricole chargé de l'euthanasie est formé par un formateur qualifié et est compétent dans les domaines suivants :
 - pour prendre rapidement les décisions relatives à l'euthanasie;
 - pour les méthodes et les protocoles d'euthanasie propres à la ferme;
 - pour confirmer l'insensibilité et la mort.
- La manipulation des oiseaux se fait selon les indications de PST 002 Soin et manipulation.
- L'équipement d'euthanasie est bien entretenu et utilisé correctement.
- Après l'euthanasie, on inspecte les oiseaux pour vérifier s'ils donnent des signes de sensibilité et, si c'est le cas, on effectue à nouveau l'opération ou on emploie une autre méthode.
- On confirme la mort avant d'éliminer la carcasse.

Un « formateur qualifié » est une personne qui a les aptitudes, l'expérience et la compétence prouvées s'agissant des procédures d'euthanasie des dindons. Les compétences du formateur qualifié doivent être validées par un vétérinaire avant qu'il puisse former le personnel de la ferme. Un exemple de formateur qualifié peut comprendre un gérant de ferme ou du personnel de vulgarisation.

Il est important d'euthanasier les oiseaux sans tarder s'ils n'ont aucune chance de guérir, ne répondent pas au traitement, donne des signes de douleur ou de détresse, ne peuvent pas se nourrir et boire, ne peuvent pas se tenir debout ou marcher, perdent du poids ou ont un état corporel inacceptable.

Signes de sensibilité : L'oiseau cligne des yeux lorsqu'on touche la surface de l'œil, a une respiration régulière (vérifier les mouvements abdominaux dans la région du cloaque) et émet des sons.

Méthodes acceptables pour euthanasier les dindons :

Méthode d'euthanasie	Conditions	Remarques
Pistolet à tige non pénétrante	La bonne position du dispositif sur la tête est critique.	Possiblement plus approprié pour les oiseaux de grande taille.
Pistolet à tige pénétrante	Des méthodes de contention sans cruauté (ex. : 2 personnes; dispositif de contention approprié) peuvent être nécessaires.	
Traumatisme contondant appliqué manuellement	Des méthodes de contention sans cruauté (ex. : 2 personnes; dispositif de contention approprié) peuvent être nécessaires. L'impact doit être suffisamment fort et précis pour provoquer une insensibilité immédiate et la mort d'un seul coup.	On devrait envisager d'autres méthodes (ex. : cheville percutante non pénétrante) en raison de la possibilité d'une application incorrecte.
Décapitation	L'instrument doit être tranchant et de taille appropriée. La procédure doit être effectuée d'un mouvement rapide et doit détacher complètement la tête. Exiger que l'oiseau soit retenu fermement.	Exiger l'assainissement de l'environnement (sang). Risque de transmission de maladie par le sang.

Mesures de contrôle

Méthodes acceptables pour euthanasier les dindons (suite) :

Méthode d'euthanasie	Conditions	Remarques
Dislocation cervicale manuelle	L'écrasement des os du cou est inacceptable avant la perte de sensibilité. Cette méthode est limitée aux oiseaux plus petits (ex. : ≤ 3 kg), bien que la limite puisse varier selon l'aptitude de l'opérateur.	Effectuée correctement, la dislocation cervicale a résulté la luxation (dislocation), jamais l'écrasement, des vertèbres cervicales. On devrait envisager d'autres méthodes (ex. : cheville percutante non pénétrante) parce qu'on constate chez certaines classes de volailles que la dislocation cervicale peut ne pas causer une perte rapide de sensibilité.
Dislocation cervicale mécanique	L'écrasement des os du cou est inacceptable avant la perte de sensibilité Le dispositif doit être conçu à cette fin et approprié à la taille de l'oiseau	Le point de dislocation devrait être le plus près possible de la tête. La dislocation cervicale est difficile à exécuter correctement sur les oiseaux de grande taille et pourrait donc ne pas résulter en une perte de sensibilité immédiate. On recommande que les oiseaux de plus grande taille soient insensibilisés avant l'application de la dislocation cervicale.
Inhalation de gaz : Azote (N)	Exiger une chambre fermée conçue spécifiquement pour contenir le gaz et assurer que le niveau d'oxygène demeure inférieur à 5 %. Utiliser de l'azote pur; ne pas mélanger à d'autres gaz.	Pas utilisé couramment à la ferme. Peut réduire la détresse respiratoire durant la perte de sensibilité comparativement aux autres gaz. Les oiseaux peuvent redevenir sensibles si la concentration de gaz n'est pas suffisamment forte et si les niveaux d'oxygène ne sont pas assez bas. Peut être difficile à obtenir à la ferme. Les oiseaux peuvent être pris de convulsions avant de devenir insensibles.
Inhalation de gaz : Dioxyde de carbone (CO₂)	Exiger du matériel spécialisé (détendeur, bouteille ou bombonne de CO ₂) et une chambre fermée pour contenir le gaz. Le gaz doit être fourni sous forme dosée et purifiée avec précisions sans contaminants ou adultérants.	Peut causer de courtes périodes de détresse avant que les oiseaux ne deviennent insensibles. Les oiseaux devraient être placés dans la chambre en une seule couche. Utiliser dans un endroit bien ventilé pour la sécurité de l'opérateur.
Inhalation de gaz : monoxyde de carbone (CO)	Exiger une chambre fermée conçue spécifiquement pour contenir le gaz ainsi qu'un régula et un débitmètre.	Dangereux pour l'opérateur et pouvant être explosif à fortes concentrations; par conséquent, on encourage les producteurs à trouver une autre méthode que le CO. Utiliser dans un endroit bien ventilé pour la sécurité de l'opérateur.

Mesures de contrôle

Contrôle des dossiers :

- ✓ Les documents de formation du personnel de la ferme chargé de l'euthanasie sont dans le dossier.
- ✓ Les dossiers de formation indiquent que le personnel de la ferme a été formé par un formateur qualifié, dont les compétences ont été validées par un vétérinaire

Irrégularités et correctifs

Si le personnel de la ferme chargé de l'euthanasie n'a pas été formé, on le forme et on garde dans le dossier le document l'indiquant.

Abattage intégral du troupeau :

- Un plan d'abattage intégral du troupeau est disponible ou accessible (un modèle de Plan d'abattage intégral du troupeau figure à l'annexe XI).

* En cas de non-utilisation d'une méthode acceptable d'euthanasie, l'opération doit être entreprise en consultation avec un vétérinaire.

Le Plan d'abattage intégral du troupeau doit comprendre la méthode d'abattage, les considérations de biosécurité, le nom des personnes formées, les procédures de sécurité et les moyens de déclaration aux autorités. Lorsqu'on l'effectue, l'abattage intégral doit respecter les exigences indiquées dans cette section.

Vérification des dossiers :

- ✓ On garde dans le dossier le Plan d'abattage intégral ou les indications pour accéder à un tel plan.

Irrégularités et correctifs

S'il n'y a pas de plan d'abattage intégral, le gérant de la ferme en crée un et le garde dans le dossier.

Documentation connexe

- DOC 009 Formation à l'euthanasie
- PSAF PRO 005 Programme de production de dindons
- PSAF PRO 006 Programme de formation du personnel de la ferme
- DOC 001 Registre des visiteurs
- DOC 006 Dossier de formation de l'employé
- DOC 005a Registre du troupeau
- DOC 005b Registre du troupeau semi-confiné et en plein air
- Annexe XI Modèle de Plan d'abattage intégral
- Ordonnances vétérinaires
- Autre(s) :

Procédures normalisées d'exploitation (PNE)

Mesures de contrôle propres à la ferme et correctifs :